

# **PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS RÉGULIER D’AUTOMNE DES 19 ET 20 OCTOBRE 2024 DE LA COALITION DE RÉSISTANCE POUR L’UNITÉ ÉTUDIANTE SYNDICALE (CRUES)**

*Version à jour en date du 2024-10-11*

## **Lieu**

Cégep de Sherbrooke, 475 Rue du Cégep, Sherbrooke, QC J1E 4K1

## **Dates**

19-20 octobre 2024

## **Heures**

Début: 9h00

## **Documents utiles pour le Congrès**

Statuts et Règlements de la CRUES

Code des règles de procédure de la CRUES

Petit livre mauve de l’ASSÉ

## PROPOSITIONS D'ORDRE DU JOUR

### Proposition d'ordre du jour formulée par le Conseil de Coordination

#### PROCÈS VERBAL DU CONGRÈS RÉGULIER D'AUTOMNE DES 19 ET 20 OCTOBRE 2024 DE LA CRUES

##### 1. Ouverture

###### 1.1. Praesidium

###### 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

###### 1.3. Lecture et adoption des procès-verbaux

###### 1.4. Dépôt des avis de motion

##### 2. Suivi de la campagne

###### 2.2. Structure de Mobilisation

###### Rencontres inter-asso

###### 2.3. Proposition de changement de campagne

###### 2.4. Plan d'action pour la campagne

###### Campagne Palestine

###### Mobilisation large

##### 3. Cops off campus

##### 4. Positionnements politiques

##### 5. Élections partielles

##### 6. États financiers 2023-2024

##### 7. Mise à jour budgétaire 2023-2024

##### 8. Statuts et règlements

###### 8.1. Ajout d'un article 5 : Définitions

###### 8.2. Modification à l'article 2 de "Règlement E : praesidium"

###### 8.3. Avis de motion de l'exécutif

##### 9. Varia

##### 10. Procédures de fermeture

# PROCÈS VERBAL DU CONGRÈS RÉGULIER D'AUTOMNE DES 19 ET 20 OCTOBRE 2024 DE LA CRUES

## RECONNAISSANCE TERRITORIALE

La CRUES tient à souligner que les terres sur lesquelles ses associations membres sont rassemblées aujourd'hui sont situées sur le territoire ancestral non-cédé de la Nation W8banaki, le Ndakina.

### 1. Ouverture

Que l'on ouvre le Congrès à 9h47

*Proposée par AFESPED*

*Appuyée par SCPASA*

AU

#### Praesidium

Que Alice Lefèvre, Lili Daviault-Campbell, Istvan Szalai et Kolya Gervais s'occupent respectivement de l'animation, le secrétariat, la garde du senti et la gestion des tours de parole pour le présent congrès.

Que Liam Donaghy et Antoine Martin s'occupent de la traduction pour le présent congrès.

*Proposée par AFESPED*

*Appuyée par SOGÉÉCOM*

AU

#### Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour soit le suivant :

#### PROCÈS VERBAL DU CONGRÈS RÉGULIER D'AUTOMNE DES 19 ET 20 OCTOBRE 2024 DE LA CRUES

1. Ouverture
  - 1.1. Praesidium
  - 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3. Lecture et adoption des procès-verbaux
  - 1.4. Dépôt des avis de motion
2. Suivi de la campagne
  - 2.1. Retour sur la campagne actuelle
  - 2.2. Proposition de changement de campagne
3. Positionnements politiques
4. Élections partielles

5. États financiers 2023-2024
6. Mise à jour budgétaire 2023-2024
7. Statuts et règlements
  - 7.1. Ajout d'un article 5 : Définitions
  - 7.2. Modification à l'article 2 de "Règlement E : praesidium"
  - 7.3. Avis de motion de l'exécutif
8. Varia
9. Procédures de fermeture

*Proposée par Exécutif*  
*Appuyée par AFESPED*

Que l'on amende la proposition pour y ajouter un point 2.3 Plan d'action sur la campagne

*Proposée par SOGÉÉCOM*  
*Appuyée par AÉSS-ULaval*  
AU

Que l'on amende la proposition pour y ajouter un point 3.0 Cops Off Campus et de décaler les points suivants

*Proposée par SCPASA*  
*Appuyée par AGE CAR*  
AU

Que l'on amende la proposition pour y ajouter un point 2.2 Structure de Mobilisation et de décaler les sous-points suivants

*Proposée par Mobilisation*  
*Appuyée par AGECLG*  
AU

*Retour sur la principale, trois fois amendée :*

1. Ouverture
  - 1.1. Praesidium
  - 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3. Lecture et adoption des procès-verbaux
  - 1.4. Dépôt des avis de motion

2. Suivi de la campagne
  - 2.1. Retour sur la campagne actuelle
  - 2.2. Structure de Mobilisation
  - 2.3. Plan d'action sur la campagne
  - 2.4. Proposition de changement de campagne
3. Cops off campus
4. Positionnements politiques
5. Élections partielles
6. États financiers 2023-2024
7. Mise à jour budgétaire 2023-2024
8. Statuts et règlements
  - 8.1. Ajout d'un article 5 : Définitions
  - 8.2. Modification à l'article 2 de "Règlement E : praesidium"
  - 8.3. Avis de motion de l'exécutif
9. Varia
10. Procédures de fermeture

Adoptée à l'unanimité

## **Lecture et adoption des procès-verbaux**

Que l'on adopte le procès verbal du congrès du [05-04-2024](#).

*Proposée par Executif*  
*Appuyée par AFESPED*  
AU

## **Dépôt des avis de motion**

*RAS*

## **2. Suivi de la campagne**

### **Retour sur la campagne actuelle**

Que l'on tienne une plénière d'une heure sur la nécessité de la CRUES

*Proposée par AÉSS-ULaval*

*Appuyée par ADEESE*

L'AFESPED fait appel à la décision de l'animation de recevoir la proposition

Appuyée par AGE CAR

*Vote :*

*Pour 18*

*Contre 6*

*Abstention 2*

*Adoptée à majorité*

*La proposition est jugée irrecevable par l'assemblée*

Que l'on tienne une plénière de 30 minutes sur la campagne pour l'année 2024-2025.

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par SOGÉÉCOM*

AU

Début de la plénière à 10h25

Que l'on prenne une pause de 5 minutes

*Proposée par ADEESE*

*Appuyée par AFESH*

AU

## **Structure de Mobilisation**

### ***Rencontres inter-asso***

Que le comité mob coordonne la création des rencontres inter-asso afin de coordonner une mobilisation large et locale, la passation des savoirs et la création d'alliances inter-assos (1 fois par mois)

1. Les rencontres inter-asso servent à partager les besoins et production de mobilisation et de savoirs militants;
2. Servent à améliorer la communication entre les divers associations étudiantes;

3. L'inter-asso n'est pas une instance décisionnelle, les décisions se feront en Conseil de Coordination ou/et en Congrès;
4. Les rencontres inter-asso sont accessibles pour un maximum de 2 personnes exécutantes des associations membres et non-membres de la CRUES en ligne uniquement afin de favoriser l'accessibilité;
5. Les rencontres sont des instances organisées par la CRUES et par conséquent doivent respecter ses principes, ses valeurs et ses méthodes d'action;

*Proposée par Mobilisation*

*Appuyée par AFESPED*

*La question préalable est demandée*

*La question est rejetée à majorité*

Que l'on tienne un temps de rédaction de 10 minutes

*Proposée par AFESPED*

*Appuyée par SOGÉÉCOM*

AU

Que l'on amende la proposition pour remplacer le point 4 par : « sont accessibles pour les personnes exécutantes et non-exécutantes, membres des associations membres et non-membres de la CRUES en co-modal avec des outils technologiques appropriés »

*Proposée par AGE CAR*

*Appuyée par AFESH*

Que l'on scinde le principe 4 pour traiter séparément « en co-modal avec des outils technologiques appropriés »

*Proposée par AFESH*

*Appuyée AGECLG*

AM

*Proposition d'amendement, telle que scindé, première partie :*

Que l'on amende la proposition pour remplacer le point 4 par : sont accessibles pour les personnes exécutantes et non-exécutantes, membres des associations membres et non-membres de la CRUES

AU

*Proposition d'amendement, telle que scindé, deuxième partie :*

en co-modal avec des outils technologiques appropriés

Que l'on sous-amende pour remplacer «en co-modal avec des outils technologiques appropriés» par:

« 6. Que ces rencontres aient lieu prioritairement en personne, s'il n'est pas possible pour une ou plusieurs assos de participer en personne, que le comité mette en place des mesures pour rendre les rencontres accessibles à toutes.

7. Que les rencontres exclusivement en ligne ne soient utilisées qu'en dernier recours et non pour des motifs de simplicité pour les organisateur.ices ou les membres. Les motifs de simplicité excluent les motifs d'accessibilité. »

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par AFEA*

*L'AÉSS demande la question préalable*

*Adoptée aux deux tiers*

Vote :

Pour 9

Contre 12

Abstention 2

*L'AFESH demande qu'on note la dissidence au PV*

*Retour sur l'amendement, telle que scindé, deuxième partie :*

en co-modal avec des outils technologiques appropriés

Vote :

Pour 10

Contre 6

Abstention 9

*Adoptée à majorité*

*Retour sur la principale, telle qu'amendée une fois*

Que le comité coordonne la création des rencontres inter-asso afin de coordonner une

mobilisation large et locale, la passation des savoirs et la création d'alliances inter-assos (1 fois par mois)

1. Les rencontres inter-asso servent à partager les besoins et production de mobilisation et de savoirs militants;

2. Servent à améliorer la communication entre les divers associations étudiantes;

3. L'inter-asso n'est pas une instance décisionnelle, les décisions se feront en Conseil de Coordination ou/et en Congrès;

4. Les rencontres inter-asso **sont accessibles pour les personnes exécutantes et non-exécutantes, membres des associations membres et non-membres de la CRUES en co-modal avec des outils technologiques appropriés;**

5. Les rencontres sont des instances organisées par la CRUES et par conséquent doivent respecter ses principes, ses valeurs et ses méthodes d'action;

Que l'on amende la proposition pour y ajouter :

6. Que les tours de paroles lors des rencontres inter-asso soient accordés selon les associations membre ou non-membre, et non selon les personnes présentes;

*Proposée par AFEA*

*Appuyée par AFESPED*

*Opposition constatée*

Vote :

Pour 16

Contre 3

Abstention 6

*Adoptée à majorité*

*Retour sur la principale, telle qu'amendé deux fois*

Que le comité mob coordonne la création des rencontres inter-asso afin de coordonner une mobilisation large et locale, la passation des savoirs et la création d'alliances inter-assos (1 fois par mois)

1. Les rencontres inter-asso servent à partager les besoins et la production de mobilisation et de savoirs militants;

2. Servent à améliorer la communication entre les divers associations étudiantes;
3. L'inter-asso n'est pas une instance décisionnelle, les décisions se feront en Conseil de Coordination ou/et en Congrès;
4. Les rencontres inter-asso **sont accessibles pour les personnes exécutantes et non-exécutantes, membres des associations membres et non-membres de la CRUES en co-modal avec des outils technologiques appropriés;**
5. Les rencontres sont des instances organisées par la CRUES et par conséquent doivent respecter ses principes, ses valeurs et ses méthodes d'action;
6. Que les tours de parole lors des rencontres inter-asso soient alloués selon les associations membres ou non-membres, et non selon les personnes présentes;

Vote :

Pour 22

Contre 3

Abstention 0

*Adoptée à majorité*

Que l'on prenne une pause d'une heure pour le dîner

*Proposée par SOGÉÉCOM*

*Appuyée par AFEA*

AU

## **Proposition de changement de campagne**

CONSIDÉRANT *la nécessité de la survie de la CRUES par rapport au faible effectif de personnes occupant des postes dans le comité exécutif et les comités externes ;*

CONSIDÉRANT *l'augmentation probable des forces mobilisatrices au sein de la CRUES suite à l'adoption d'une campagne actuelle et rassembleuse ;*

CONSIDÉRANT *l'objectif principal de la CRUES en tant qu'organisation syndicale combative qui regroupe les associations locales au niveau régional à l'échelle du soi-disant Québec, c'est-à-dire la centralisation des forces ;*

CONSIDÉRANT *les deux dernières années consacrées à la campagne pour la salarisation des stages qui se sont concrétisées en un pouvoir de mobilisation réduit et un faible investissement dans les structures de la CRUES ;*

*CONSIDÉRANT les positionnements politiques de la CRUES sur la libération de la Palestine et en soutient avec les campements étudiants ;*

*CONSIDÉRANT les persécutions subies par les palestinien.ne.s depuis 1896 : la colonisation du territoire, l'exode forcé et l'apartheid ;*

*CONSIDÉRANT l'accélération des pratiques génocidaires par l'entité sioniste depuis son implantation en 1948 par l'ONU ;*

*CONSIDÉRANT la dernière année d'intensifications d'attaques génocidaires visant la Palestine et l'étendue du Moyen-Orient par l'entité sioniste d'«israël» qui ont causé plus de 50 000 morts directes et 186 000 morts indirectes de civils principalement ;*

*CONSIDÉRANT les grands mouvements de mobilisation vers la libération de la Palestine, autant à l'échelle étudiante que citoyenne ;*

*CONSIDÉRANT le matériel de mobilisation déjà construit et utilisé par plusieurs organisations pour la libération de la Palestine;*

Que la CRUES termine les projets en cours en lien avec sa campagne actuelle ;

Que la CRUES rédige un travail de synthèse de la mobilisation de la présente campagne sur la salarisation des stages et que ce document soit assez détaillé et clair pour que les prochain.es puissent prendre la relève de la campagne si l'on retourne à cette campagne dans le futur ;

Que la CRUES se dote d'une nouvelle campagne ayant pour objectif la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient;

Que tous les comités de la CRUES aient comme principale ligne directrice la libération de la Palestine.

*Proposée par SOGÉÉCOM*

*Appuyée par SCPASA*

Que l'on tienne une plénière d'une heure sur le changement de campagne

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par AFESPED*

AU

*Début de la plénière à 14h33*

Que l'on reconduise la plénière pour 30 minutes

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par AFESPED*

AU

Que l'on tienne un vote indicatif sur le désir d'implication des personnes présentes dans le cadre d'une campagne centrée sur la Palestine

Que celui-ci soit animé par la délégation du Comité Mobilisation

*Proposée par AFEA*

*Appuyée par AFESPED*

AU

Que l'on prenne une pause de 20 minutes

*Proposée par Exécutif*

*Appuyée par SOGÉÉCOM*

AU

Que l'on tienne un temps de rédaction de 20 minutes sur des amendements à la principale

*Proposée par AFEA*

*Appuyée par AFESPED*

Que l'on amende pour remplacer 20 minutes par 10 minutes

*Proposée par AGE CAR*

*Appuyée par SOGÉÉCOM*

*Adoptée à majorité*

*Retour sur la principale, tel qu'amendé une fois*

Que l'on tienne un temps de rédaction de 10 minutes sur des amendements à la principale

AU

Que l'on tienne un temps de rédaction de 10 minutes sur des amendements à la principale

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par AFESPED*

*Opposition constatée*

*Adoptée à majorité*

Début du temps de rédaction à 17h25

Que l'on amende la proposition pour biffer les deux premières clauses Que

*Proposée par AGE CAR*

*Appuyée par SOGÉÉCOM*

Que l'on sous-amende pour ajouter :

'Qu'il y ait un suivi concernant les démarches en cours et futures concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.

Que la CRUES s'engage dans deux campagnes, une étant principale et actuelle, la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient, ainsi qu'une campagne de suivi, celle concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.

Qu'il y ait une continuité dans l'effort militant mis dans la campagne de suivi, afin de reconnaître la mobilisation et les avancées dans la lutte de la salarisation et syndicalisation des stages.'

*Proposée par AFEA*

*Appuyée par GUSS*

AU

*Retour sur l'amendement telle qu'amendé une fois*

Que l'on amende la proposition pour biffer les deux premières clauses Que:

*Que la CRUES termine les projets en cours en lien avec sa campagne actuelle ;*

*Que la CRUES rédige un travail de synthèse de la mobilisation de la présente campagne sur la salarisation des stages et que ce document soit assez détaillé et clair pour que les prochain.es puissent prendre la relève de la campagne si l'on retourne à cette campagne dans le futur ;*

Que l'on rajoute plutôt:

*'Qu'il y ait un suivi concernant les démarches en cours et futures concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.*

*Que la CRUES s'engage dans deux campagnes, une étant principale et actuelle, la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient, ainsi qu'une campagne de suivi, celle concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.*

*Qu'il y ait une continuité dans l'effort militant mis dans la campagne de suivi, afin de reconnaître la mobilisation et les avancées dans la lutte de la salarisation et syndicalisation des stages.*

AU

*Retour sur la principale telle qu'amendé une fois:*

*CONSIDÉRANT la nécessité de la survie de la CRUES par rapport au faible effectif de personnes occupant des postes dans le comité exécutif et les comités externes ;*

*CONSIDÉRANT l'augmentation probable des forces mobilisatrices au sein de la CRUES suite à l'adoption d'une campagne actuelle et rassembleuse ;*

*CONSIDÉRANT l'objectif principal de la CRUES en tant qu'organisation syndicale combative qui regroupe les associations locales au niveau régional à l'échelle du soi-disant Québec, c'est-à-dire la centralisation des forces ;*

*CONSIDÉRANT les deux dernières années consacrées à la campagne pour la salarisation des stages qui se sont concrétisées en un pouvoir de mobilisation réduit et un faible investissement dans les structures de la CRUES ;*

*CONSIDÉRANT les positionnements politiques de la CRUES sur la libération de la Palestine et en soutient avec les campements étudiants ;*

*CONSIDÉRANT les persécutions subies par les palestinien.ne.s depuis 1896 : la colonisation du territoire, l'exode forcé et l'apartheid ;*

*CONSIDÉRANT l'accélération des pratiques génocidaires par l'entité sioniste depuis son implantation en 1948 par l'ONU ;*

*CONSIDÉRANT la dernière année d'intensifications d'attaques génocidaires visant la Palestine et l'étendue du Moyen-Orient par l'entité sioniste d'«israël» qui ont causé plus de 50 000 morts directes et 186 000 morts indirectes de civils principalement ;*

*CONSIDÉRANT les grands mouvements de mobilisation vers la libération de la Palestine, autant à l'échelle étudiante que citoyenne ;*

CONSIDÉRANT *le matériel de mobilisation déjà construit et utilisé par plusieurs organisations pour la libération de la Palestine;*

Que la CRUES termine les projets en cours en lien avec sa campagne actuelle ;

Que la CRUES rédige un travail de synthèse de la mobilisation de la présente campagne sur la salarisation des stages et que ce document soit assez détaillé et clair pour que les prochains puissent prendre la relève de la campagne si l'on retourne à cette campagne dans le futur ;

Que la CRUES se dote d'une nouvelle campagne ayant pour objectif la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient;

Que tous les comités de la CRUES aient comme principale ligne directrice la libération de la Palestine.

Qu'il y ait un suivi concernant les démarches en cours et futures concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.

Que la CRUES s'engage dans deux campagnes, une étant principale et actuelle, la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient, ainsi qu'une campagne de suivi, celle concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.

Qu'il y ait une continuité dans l'effort militant mis dans la campagne de suivi, afin de reconnaître la mobilisation et les avancées dans la lutte de la salarisation et syndicalisation des stages.

Que l'on amende la principale pour y ajouter :

*Que la CRUES reconnaisse la nature urgente et la nécessité d'action immédiate des mouvements de résistance pour la libération de la Palestine*

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par AFESPED*

AU

*Retour sur la principale telle qu'amendée deux fois:*

CONSIDÉRANT *la nécessité de la survie de la CRUES par rapport au faible effectif de personnes occupant des postes dans le comité exécutif et les comités externes ;*

CONSIDÉRANT *l'augmentation probable des forces mobilisatrices au sein de la CRUES suite à l'adoption d'une campagne actuelle et rassembleuse ;*

CONSIDÉRANT *l'objectif principal de la CRUES en tant qu'organisation syndicale combative qui regroupe les associations locales au niveau régional à l'échelle du soi-disant Québec, c'est-à-dire la centralisation des forces ;*

CONSIDÉRANT *les deux dernières années consacrées à la campagne pour la salarisation des stages qui se sont concrétisées en un pouvoir de mobilisation réduit et un faible investissement dans les structures de la CRUES ;*

CONSIDÉRANT *les positionnements politiques de la CRUES sur la libération de la Palestine et en soutien avec les campements étudiants ;*

CONSIDÉRANT *les persécutions subies par les palestiniens depuis 1896 : la colonisation du territoire, l'exode forcé et l'apartheid ;*

CONSIDÉRANT *l'accélération des pratiques génocidaires par l'entité sioniste depuis son implantation en 1948 par l'ONU ;*

CONSIDÉRANT *la dernière année d'intensifications d'attaques génocidaires visant la Palestine et l'étendue du Moyen-Orient par l'entité sioniste d'«Israël» qui ont causé plus de 50 000 morts directes et 186 000 morts indirectes de civils principalement ;*

CONSIDÉRANT *les grands mouvements de mobilisation vers la libération de la Palestine, autant à l'échelle étudiante que citoyenne ;*

CONSIDÉRANT *le matériel de mobilisation déjà construit et utilisé par plusieurs organisations pour la libération de la Palestine;*

~~Que la CRUES termine les projets en cours en lien avec sa campagne actuelle ;~~

~~Que la CRUES rédige un travail de synthèse de la mobilisation de la présente campagne sur la salarisation des stages et que ce document soit assez détaillé et clair pour que les prochains puissent prendre la relève de la campagne si l'on retourne à cette campagne dans le futur ;~~

Que la CRUES se dote d'une nouvelle campagne ayant pour objectif la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient;

Que tous les comités de la CRUES aient comme principale ligne directrice la libération de la Palestine.

Qu'il y ait un suivi concernant les démarches en cours et futures concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.

Que la CRUES s'engage dans deux campagnes, une étant principale et actuelle, la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient, ainsi qu'une campagne de suivi, celle concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.

Qu'il y ait une continuité dans l'effort militant mis dans la campagne de suivi, afin de reconnaître la mobilisation et les avancées dans la lutte de la salarisation et syndicalisation des stages.

Que la CRUES reconnaisse la nature urgente et la nécessité d'action immédiate des mouvements de résistance pour la libération de la Palestine

Que l'on prenne une pause de 45 minutes pour le souper

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par SOGÉÉCOM*

AU

Que l'on amende la principale pour retirer le 4e Considérant que: 'CONSIDÉRANT les deux dernières années consacrées à la campagne pour la salarisation des stages qui se sont concrétisées en un pouvoir de mobilisation réduit et un faible investissement dans les structures de la CRUES ;'

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par AFESPED*

AU

*Retour sur la principale telle qu'amendée trois fois:*

*CONSIDÉRANT la nécessité de la survie de la CRUES par rapport au faible effectif de personnes occupant des postes dans le comité exécutif et les comités externes ;*

*CONSIDÉRANT l'augmentation probable des forces mobilisatrices au sein de la CRUES suite à l'adoption d'une campagne actuelle et rassembleuse ;*

*CONSIDÉRANT l'objectif principal de la CRUES en tant qu'organisation syndicale combative qui regroupe les associations locales au niveau régional à l'échelle du soi-disant Québec,*

*c'est-à-dire la centralisation des forces ;*

~~*CONSIDÉRANT les deux dernières années consacrées à la campagne pour la salarisation des stages qui se sont concrétisées en un pouvoir de mobilisation réduit et un faible investissement dans les structures de la CRUES ;*~~

*CONSIDÉRANT les positionnements politiques de la CRUES sur la libération de la Palestine et en soutient avec les campements étudiants ;*

*CONSIDÉRANT les persécutions subies par les palestiniens depuis 1896 : la colonisation du territoire, l'exode forcé et l'apartheid ;*

*CONSIDÉRANT l'accélération des pratiques génocidaires par l'entité sioniste depuis son implantation en 1948 par l'ONU ;*

*CONSIDÉRANT la dernière année d'intensifications d'attaques génocidaires visant la Palestine et l'étendue du Moyen-Orient par l'entité sioniste d'«Israël» qui ont causé plus de 50 000 morts directes et 186 000 morts indirectes de civils principalement ;*

*CONSIDÉRANT les grands mouvements de mobilisation vers la libération de la Palestine, autant à l'échelle étudiante que citoyenne ;*

*CONSIDÉRANT le matériel de mobilisation déjà construit et utilisé par plusieurs organisations pour la libération de la Palestine ;*

~~*Que la CRUES termine les projets en cours en lien avec sa campagne actuelle ;*~~

~~*Que la CRUES rédige un travail de synthèse de la mobilisation de la présente campagne sur la salarisation des stages et que ce document soit assez détaillé et clair pour que les prochains puissent prendre la relève de la campagne si l'on retourne à cette campagne dans le futur ;*~~

~~*Que la CRUES se dote d'une nouvelle campagne ayant pour objectif la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient ;*~~

~~*Que tous les comités de la CRUES aient comme principale ligne directrice la libération de la Palestine.*~~

~~*Qu'il y ait un suivi concernant les démarches en cours et futures concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.*~~

~~*Que la CRUES s'engage dans deux campagnes, une étant principale et actuelle, la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient, ainsi qu'une campagne de suivi, celle*~~

concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.

Qu'il y ait une continuité dans l'effort militant mis dans la campagne de suivi, afin de reconnaître la mobilisation et les avancées dans la lutte de la salarisation et syndicalisation des stages.

Que la CRUES reconnaisse la nature urgente et la nécessité d'action immédiate des mouvements de résistance pour la libération de la Palestine

Que l'on amende la principale pour y ajouter :

CONSIDÉRANT que les enjeux concernant la libération de la Palestine combattent les mêmes systèmes d'oppression et d'exploitation contre lesquelles luttent les mouvements pour la salarisation des stages ;

*Proposée par AFESH  
Appuyée par AFESPED  
AU*

Retour à la principale tel qu'amendée quatre fois

CONSIDÉRANT *la nécessité de la survie de la CRUES par rapport au faible effectif de personnes occupant des postes dans le comité exécutif et les comités externes ;*

CONSIDÉRANT *l'augmentation probable des forces mobilisatrices au sein de la CRUES suite à l'adoption d'une campagne actuelle et rassembleuse ;*

CONSIDÉRANT *l'objectif principal de la CRUES en tant qu'organisation syndicale combative qui regroupe les associations locales au niveau régional à l'échelle du soi-disant Québec, c'est-à-dire la centralisation des forces ;*

~~CONSIDÉRANT *les deux dernières années consacrées à la campagne pour la salarisation des stages qui se sont concrétisées en un pouvoir de mobilisation réduit et un faible investissement dans les structures de la CRUES ;*~~

CONSIDÉRANT *les positionnements politiques de la CRUES sur la libération de la Palestine et en soutien avec les campements étudiants ;*

CONSIDÉRANT *les persécutions subies par les palestiniens depuis 1896 : la colonisation du territoire, l'exode forcé et l'apartheid ;*

CONSIDÉRANT *l'accélération des pratiques génocidaires par l'entité sioniste depuis son implantation en 1948 par l'ONU ;*

CONSIDÉRANT *la dernière année d'intensifications d'attaques génocidaires visant la Palestine et l'étendue du Moyen-Orient par l'entité sioniste d'«israël» qui ont causé plus de 50 000 morts directes et 186 000 morts indirectes de civils principalement ;*

CONSIDÉRANT *les grands mouvements de mobilisation vers la libération de la Palestine, autant à l'échelle étudiante que citoyenne ;*

CONSIDÉRANT *le matériel de mobilisation déjà construit et utilisé par plusieurs organisations pour la libération de la Palestine;*

CONSIDÉRANT que les enjeux concernant la libération de la Palestine combattent les mêmes systèmes d'oppression et d'exploitation contre lesquelles luttent les mouvements pour la salarisation des stages ;

~~Que la CRUES termine les projets en cours en lien avec sa campagne actuelle ;~~

~~Que la CRUES rédige un travail de synthèse de la mobilisation de la présente campagne sur la salarisation des stages et que ce document soit assez détaillé et clair pour que les prochain.es puissent prendre la relève de la campagne si l'on retourne à cette campagne dans le futur ;~~

Que la CRUES se dote d'une nouvelle campagne ayant pour objectif la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient;

Que tous les comités de la CRUES aient comme principale ligne directrice la libération de la Palestine.

Qu'il y ait un suivi concernant les démarches en cours et futures concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.

Que la CRUES s'engage dans deux campagnes, une étant principale et actuelle, la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient, ainsi qu'une campagne de suivi, celle concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.

Qu'il y ait une continuité dans l'effort militant mis dans la campagne de suivi, afin de reconnaître la mobilisation et les avancées dans la lutte de la salarisation et syndicalisation des stages.

Que la CRUES reconnaisse la nature urgente et la nécessité d'action immédiate des mouvements de résistance pour la libération de la Palestine

Que l'on amende la principale pour y ajouter :

« Que cette campagne ait les revendications suivantes:

Que la CRUES exige la transparence entière sur les activités financières de tous les établissements scolaires du soi-disant Québec et de leur désinvestissement total de tous les produits, services et collaborations commerciales, académiques et militaires directes et indirectes avec l'État «israël»;

Que la CRUES exige que le gouvernement du soi-disant Québec et du soi-disant Canada reconnaisse le génocide du Peuple palestinien et la colonisation de la Palestine ;

Que la CRUES exige fin de l'apartheid et la fin de l'occupation par l'état sioniste d'«israël» ;

Que la CRUES exige éducation sur la résistance décoloniale au soi-disant Canada jusqu'en Palestine accessible à la communauté étudiante ;

Que la CRUES exige un cessez le feu immédiat en Palestine et la fin de l'embargo de l'aide humanitaire à Gaza afin de régler la situation humanitaire et génocidaire

Que la CRUES exige que le soi-disant Canada et le soi-disant Québec emploient des moyens de pression politique et économique jusqu'à ce que le cessez le feu soit respecté ;

Que les revendications s'appliquent à toutes les victimes de l'entité sioniste, dont le Liban, le Yemen, Jordanie, l'Irak, l'Iran et la Syrie;

Que la CRUES exige la fin de la complicité du soi-disant Québec et soi-disant Canada avec «israël» ;

Que la CRUES exige le retrait des bureaux à Tel-Aviv du gouvernement du soi-disant Québec ; »

*Proposée par SOGÉÉCOM*

*Appuyée par AGECLG*

Que l'on sous-amende pour biffer : afin de régler la situation humanitaire et génocidaire

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par AFESPED*

AU

*Retour sur l'amendement telle que sous-amendé une fois*

Que l'on amende la principale pour y ajouter :

« Que cette campagne ait les revendications suivantes:

Que la CRUES exige la transparence entière sur les activités financières de tous les établissements scolaires du soi-disant Québec et de leur désinvestissement total de tous les produits, services et collaborations commerciales, académiques et militaires directes et indirectes avec l'État «israël»;

Que la CRUES exige que le gouvernement du soi-disant Québec et du soi-disant Canada reconnaisse le génocide du Peuple palestinien et la colonisation de la Palestine ;

Que la CRUES exige fin de l'apartheid et la fin de l'occupation par l'état sioniste d'«israël» ;

Que la CRUES exige éducation sur la résistance décoloniale au soi-disant Canada jusqu'en Palestine accessible à la communauté étudiante ;

Que la CRUES exige un cessez le feu immédiat en Palestine et la fin de l'embargo de l'aide humanitaire à Gaza ~~afin de régler la situation humanitaire et génocidaire ;~~

Que la CRUES exige que le soi-disant Canada et le soi-disant Québec emploient des moyens de pression politique et économique jusqu'à ce que le cessez le feu soit respecté ;

Que les revendications s'appliquent à toutes les victimes de l'entité sioniste, dont le Liban, le Yemen, Jordanie, l'Irak, l'Iran et la Syrie;

Que la CRUES exige la fin de la complicité du soi-disant Québec et soi-disant Canada avec «israël» ;

Que la CRUES exige le retrait des bureaux à Tel-Aviv du gouvernement du soi-disant Québec ; »

Que l'on sous-amende pour ajouter :

Que la CRUES réitère son soutien pour les luttes décoloniales

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par ADEESE*

AU

*Retour sur l'amendement telle que sous--amendée deux fois*

Que l'on amende la principale pour y ajouter :

« QUE cette campagne ait les revendications suivantes:

- Que la CRUES exige la transparence entière sur les activités financières de tous les établissements scolaires du soi-disant Québec et de leur désinvestissement total de tous les produits, services et collaborations commerciales, académiques et militaires directes et indirectes avec l'État «israël»;
- Que la CRUES exige que le gouvernement du soi-disant Québec et du soi-disant Canada reconnaisse le génocide du Peuple palestinien et la colonisation de la Palestine ;
- Que la CRUES exige la fin de l'apartheid et la fin de l'occupation par l'état sioniste d'«israël» ;
- Que la CRUES exige de l'éducation sur la résistance décoloniale au soi-disant Canada jusqu'en Palestine accessible à la communauté étudiante ;
- Que la CRUES exige un cessez le feu immédiat en Palestine et la fin de l'embargo de l'aide humanitaire à Gaza ~~afin de régler la situation humanitaire et génocidaire~~ ;
- Que la CRUES exige que le soi-disant Canada et le soi-disant Québec emploient des moyens de pression politique et économique jusqu'à ce que le cessez le feu soit respecté ;
- Que les revendications s'appliquent à toutes les victimes de l'entité sioniste, dont le Liban, le Yemen, Jordanie, l'Irak, l'Iran et la Syrie;
- Que la CRUES exige la fin de la complicité du soi-disant Québec et soi-disant Canada avec «israël» ;
- Que la CRUES exige le retrait des bureaux à Tel-Aviv du gouvernement du soi-disant Québec ;
- **Que la CRUES réitère son soutien pour les luttes décoloniales ; »**

AU

*Retour sur la principale telle qu'amendée cinq fois*

CONSIDÉRANT *la nécessité de la survie de la CRUES par rapport au faible effectif de personnes occupant des postes dans le comité exécutif et les comités externes ;*

CONSIDÉRANT *l'augmentation probable des forces mobilisatrices au sein de la CRUES suite à l'adoption d'une campagne actuelle et rassembleuse ;*

CONSIDÉRANT l'objectif principal de la CRUES en tant qu'organisation syndicale combative qui regroupe les associations locales au niveau régional à l'échelle du soi-disant Québec, c'est-à-dire la centralisation des forces ;

~~CONSIDÉRANT les deux dernières années consacrées à la campagne pour la salarisation des stages qui se sont concrétisées en un pouvoir de mobilisation réduit et un faible investissement dans les structures de la CRUES ;~~

CONSIDÉRANT les positionnements politiques de la CRUES sur la libération de la Palestine et en soutient avec les campements étudiants ;

CONSIDÉRANT les persécutions subies par les palestiniens depuis 1896 : la colonisation du territoire, l'exode forcé et l'apartheid ;

CONSIDÉRANT l'accélération des pratiques génocidaires par l'entité sioniste depuis son implantation en 1948 par l'ONU ;

CONSIDÉRANT la dernière année d'intensifications d'attaques génocidaires visant la Palestine et l'étendue du Moyen-Orient par l'entité sioniste d'«Israël» qui ont causé plus de 50 000 morts directes et 186 000 morts indirectes de civils principalement ;

CONSIDÉRANT les grands mouvements de mobilisation vers la libération de la Palestine, autant à l'échelle étudiante que citoyenne ;

CONSIDÉRANT le matériel de mobilisation déjà construit et utilisé par plusieurs organisations pour la libération de la Palestine ;

CONSIDÉRANT que les enjeux concernant la libération de la Palestine combattent les mêmes systèmes d'oppression et d'exploitation contre lesquelles luttent les mouvements pour la salarisation des stages ;

~~Que la CRUES termine les projets en cours en lien avec sa campagne actuelle ;~~

~~Que la CRUES rédige un travail de synthèse de la mobilisation de la présente campagne sur la salarisation des stages et que ce document soit assez détaillé et clair pour que les prochains puissent prendre la relève de la campagne si l'on retourne à cette campagne dans le futur ;~~

Que la CRUES se dote d'une nouvelle campagne ayant pour objectif la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient;

Que tous les comités de la CRUES aient comme principale ligne directrice la libération de la Palestine.

Qu'il y ait un suivi concernant les démarches en cours et futures concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.

Que la CRUES s'engage dans deux campagnes, une étant principale et actuelle, la libération et la fin du génocide en Palestine et au Moyen-Orient, ainsi qu'une campagne de suivi, celle concernant la salarisation et la syndicalisation des stages.

Qu'il y ait une continuité dans l'effort militant mis dans la campagne de suivi, afin de reconnaître la mobilisation et les avancées dans la lutte de la salarisation et syndicalisation des stages.

Que la CRUES reconnaisse la nature urgente et la nécessité d'action immédiate des mouvements de résistance pour la libération de la Palestine

Que cette campagne ait les revendications suivantes:

- Que la CRUES exige la transparence entière sur les activités financières de tous les établissements scolaires du soi-disant Québec et de leur désinvestissement total de tous les produits, services et collaborations commerciales, académiques et militaires directes et indirectes avec l'État «israël»;
- Que la CRUES exige que le gouvernement du soi-disant Québec et du soi-disant Canada reconnaisse le génocide du Peuple palestinien et la colonisation de la Palestine ;
- Que la CRUES exige la fin de l'apartheid et la fin de l'occupation par l'état sioniste d'«israël» ;
- Que la CRUES exige de l'éducation sur la résistance décoloniale au soi-disant Canada jusqu'en Palestine accessible à la communauté étudiante ;
- Que la CRUES exige un cessez le feu immédiat en Palestine et la fin de l'embargo de l'aide humanitaire à Gaza ;
- Que la CRUES exige que le soi-disant Canada et le soi-disant Québec emploient des moyens de pression politique et économique jusqu'à ce que le cessez le feu soit respecté ;
- Que les revendications s'appliquent à toutes les victimes de l'entité sioniste, dont le Liban, le Yemen, Jordanie, l'Irak, l'Iran et la Syrie;
- Que la CRUES exige la fin de la complicité du soi-disant Québec et soi-disant Canada avec «israël» ;
- Que la CRUES exige le retrait des bureaux à Tel-Aviv du gouvernement du soi-disant Québec ;
- Que la CRUES réitère son soutien pour les luttes décoloniales ;

*Opposition constatée*

Vote :  
Pour 23  
Contre 3  
Abstention 0

*Adoptée à majorité*

Que l'on ajourne le Congrès jusqu'à 9h demain

*Proposée par SOGÉÉCOM*  
*Appuyée par AGECLG*  
AU

***Ajournement à 20h***

***Reprise à 9h11***

## **2.4 Plan d'action pour la campagne**

Que l'on aille un temps de lecture de 5 minutes  
*Proposée par SOGÉÉCOM*  
*Appuyée par AFESPED*  
AU

Que l'on tienne une plénière de 45 minutes sur un possible plan d'action  
*Proposée par AFESPED*  
*Appuyée par AGECLG*  
AU

Début de la plénière à 9h26

Que l'on prolonge la plénière de 20 minutes  
*Proposée par Exécutif*  
*Appuyée par AFESH*  
AU

Début : 10h16  
Fin : 10h39

~~Que l'on prolonge la plénière de 20 minutes~~

~~*Proposée par AFESH*~~

~~*Battue faute d'appui*~~

Que l'on tienne un temps de rédaction de 15 minutes sur un plan d'action

*Proposée par AFESPED*

*Appuyée par AFEA*

*Opposition constatée*

Vote :

Pour 9

Contre 12

Abstention 2

*Battue à majorité*

Que l'on adopte une règle de procédure pour la session:

- Une délégation peut demander un Vote Indicatif sur une à trois questions spécifiques, qui sera animé par le praesidium;
- Les questions soumises au vote sont suggérées par le congrès;
- S'il y a plus d'une question, chacune sera votée une par une;
- Le vote indicatif n'est pas décisionnel, son résultat ne sera pas inscrit au Procès-verbal;
- La proposition de vote indicatif ne peut pas être débattue, amendée et requiert la majorité simple;
- Les associations non-membres peuvent y participer;

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par AGECLG*

*Opposition constatée*

Vote :

Pour 16

Contre 3

Abstention 3

*Adoptée à majorité des deux tiers*

Que l'on tienne un vote indicatif ayant pour question :  
Quelles associations pensent pouvoir participer à une grève le 22 novembre?

*Proposée par SOGÉÉCOM*  
*Appuyée par SCPASA*  
*Opposition constatée*

Pour 17  
Contre 3  
Abstention 3  
*Adoptée à majorité*

Que l'on tienne un temps de rédaction de 5 minutes sur un plan d'action

*Proposée par AGE CAR*  
*Appuyée par AFESPED*

Que l'on amende la proposition pour remplacer 5 minutes par 15 minutes

*Proposée par AFEA*  
*Appuyée par AGECLG*  
*Opposition constatée*

Vote  
Pour 15  
Contre 3  
Abstention 5  
*Adoptée à majorité*

*Retour sur la principale*  
AU

Que l'on limite les tours de parole à 1m30s pour le point Plan d'action campagne

*Proposée par Exécutif*  
*Appuyée par AGECLG*  
*Opposition constatée*

Vote :

Pour 15

Contre 3

Abstention 2

*Adoptée à majorité*

Que chaque association membre de la CRUES s'engage à créer des liens sincères et des opportunités d'échanges entre leur exécutif et leurs membres qui appartiennent aux communautés arabes et musulmanes.

Que le comité de mobilisation s'occupe de trouver les annonces et les convocations, existantes et à venir, à la mobilisation, au financement ou à toute autre forme d'aide en lien avec la campagne pour la libération de la Palestine, et ce, grace à l'inter-asso.

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par SOGÉÉCOM*

Que l'on amende pour ajouter aux 2e QUE les mots:  
d'ici le 20 novembre, après les mots comité de mobilisation

*Proposée par AGE CAR*

*Appuyée par AFESH*

*Opposition constatée*

Vote :

Pour 7

Contre 12

Abstention 4

*Battue à majorité*

*Retour sur la principale*

Que l'on tienne un temps de rédaction de 5 minutes sur la formulation d'un amendement

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par AFESPED*

*Jugée non recevable*

*L'AFESH appelle à la décision de l'animation de ne pas recevoir la proposition d'amendement*

*Appuyée par AGE CAR*

Vote :

Pour l'appel 3

Contre l'appel 12

Abstention 5

*Battu à majorité*

Que l'on modifie l'ordre du jour de façon privilégiée pour passer au point 6, suivi du point 7, pour ensuite venir au point 2.4

*Proposée par AFEA*

*Appuyée par AÉSS-ULaval*

*Opposition constatée*

Vote :

Pour 12

Contre 8

Abstention 0

*Rejetée faute de majorité des deux tiers*

Que chaque association membre de la CRUES s'engage à créer des liens sincères et des opportunités d'échanges entre leur exécutif et leurs membres qui appartiennent aux communautés arabes et musulmanes.

Que le comité de mobilisation s'occupe de trouver les annonces et les convocations, existantes et à venir, à la mobilisation, au financement ou à toute autre forme d'aide en lien avec la campagne pour la libération de la Palestine, et ce, grâce à l'inter-asso.

Que la CRUES invite ses membres à tenir une grève le 22 novembre;

Que la CRUES et son l'exécutif organisent un camp de formation sur les perspectives décoloniales en Janvier ou Février 2025;

Que la CRUES utilise ses ressources et celles de ses membres pour développer des approches d'éducation décoloniales;

Que l'on mandate le comité mob pour décider des dates de grèves à l'hiver prochain qui permettraient à un maximum des assos membres de participer par le biais des rencontres inter-assos et que celles-ci soit partagées avant le temps des fêtes;

Que le comité information se procure du matériel de mobilisation déjà produit par les groupes mobilisés (zines, tract, journaux, collant) lors de la session d'automne;

Que les associations membres envoient un historique des moyens de pression, mobilisation et liens à l'externe sur la campagne de la libération de la Palestine à la CRUES avant la grève du 21 et 22 novembre;

Que l'exécutif crée un document partagé sur ces moyens de pression, mobilisation et liens à l'externe effectuées et envoyées par les associations membres sur la campagne de la libération de la Palestine et le partage entre les associations membres par le biais d'outils tel les rencontres inter-assos;

Que toutes les assos participent au document pour le mettre à jour;

Que la CRUES invite ses associations membres à mobiliser leurs membres sur la lutte palestinienne, sur les différents événements organisés par les différents groupes pro-palestiniens et sur l'adoption de la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions);

Que l'exécutif contacte les groupes identifiés par l'inter-asso qui s'investissent dans la lutte, et diffusent l'information à travers des outils de la CRUES (boîte de courriel, comité mob, rencontre inter-assos);

Que les instances de la CRUES explorent de différentes méthodes d'actions diversifiées d'ici au prochain congrès et valorisent les méthodes non-conventionnelles de mobilisation, activisme et lutte avant de diffuser l'information à travers des outils de la CRUES (boîte de courriel, comité mob, rencontre inter-assos)

*Proposée par SOGÉÉCOM*

*Appuyée par GUSS*

Que l'on tienne un temps de lecture de 5 minutes

*Proposée par AGE CAR*

*Appuyée par AÉSS-ULaval*

AU

Que l'on fasse un examen section par section de toutes les clauses de la proposition

*Proposée par AFESH  
Appuyée par AGE CAR*

Vote :

Pour 12

Contre 4

Abstention 3

*Adoptée à majorité*

Amendement : Que l'on ajoute 21 et avant 22 novembre

*Proposée par SCPASA  
Appuyée par SOGÉÉCOM  
AU*

Amendement :

Que l'on remplace la clause Que l'on mandate le comité mob pour décider des dates de grèves à l'hiver prochain qui permettraient à un maximum des assos membres de participer par le biais des rencontres inter-assos et que celles-ci soit partagées avant le temps des fêtes par Que l'on mandate le comité mob à réfléchir aux prochaines grèves de l'hiver 2024 et que celles-ci soient proposées et débattues au prochain congrès.

*Proposée par AGE CAR  
Appuyée par AFESH  
Opposition constatée*

Vote:

Pour 10

Contre 7

Abstention 6

*Adoptée à majorité*

~~Amendement :~~

~~Que l'on biffe la clause Que le comité information se procure du matériel de mobilisation déjà produit par les groupes mobilisés (zincs, tract, journaux, collant) lors de la session d'automne~~

*Proposée par AFESH*

*Rejetée par faute d'appui*

Amendement :

Que l'on biffe la clause Que l'exécutif contacte les groupes identifiés par l'inter-asso qui s'investissent dans la lutte, et diffusent l'information à travers des outils de la CRUES (boîte de courriel, comité mob, rencontre inter-assos)

*Proposée par AGE CAR*

*Appuyée par AFESH*

AU

Amendement:

Que l'on remplace: Que les instances de la CRUES explorent de différentes méthodes d'actions diversifiées pour la continuation de la lutte et diffusent l'information à travers des outils de la CRUES (boîte de courriel, comité mob, rencontre inter-assos) par Que les instances de la CRUES explorent de différentes méthodes d'actions diversifiées d'ici au prochain congrès et valorisent les méthodes non-conventionnelles de mobilisation, activisme et lutte avant de diffuser l'information à travers des outils de la CRUES (boîte de courriel, comité mob, rencontre inter-assos)

*Proposée par SOGÉÉCOM*

*Appuyée par GUSS*

Que l'on prenne une pause de 30 minutes

*Proposée par GUSS*

*Appuyée par AFEA*

AU

Début de la pause à 12h58

Retour à 13h34

Que la CRUES et son l'exécutif organisent un camp de formation sur les perspectives décoloniales en Janvier ou Février 2025;

Que la CRUES utilise ses ressources et celles de ses membres pour développer des approches d'éducation décoloniales;

Que l'on mandate le comité mob à réfléchir aux prochaines grèves de l'hiver 2024 et que celles-ci soient proposées et débattues au prochain congrès.

Que le comité information se procure du matériel de mobilisation déjà produit par les groupes mobilisés (zines, tract, journaux, collant) lors de la session d'automne;

Que les associations membres envoient un historique des moyens de pression, mobilisation et liens à l'externe sur la campagne de la libération de la Palestine à la CRUES avant la grève du 21 et 22 novembre;

Que l'exécutif crée un document partagé sur ces moyens de pression, mobilisation et liens à l'externe effectués et envoyés par les associations membres sur la campagne de la libération de la Palestine et le partage entre les associations membres par le biais d'outils tel les rencontres inter-assos;

Que toutes les assos participent au document pour le mettre à jour;

Que la CRUES invite ses associations membres à mobiliser leurs membres sur la lutte palestinienne, sur les différents événements organisés par les différents groupes pro-palestiniens et sur l'adoption de la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions);

Que l'exécutif contacte les groupes identifiés par l'inter-asso qui s'investissent dans la lutte, et diffusent l'information à travers des outils de la CRUES (boîte de courriel, comité mob, rencontre inter-assos);

Que les instances de la CRUES explorent de différentes méthodes d'actions diversifiées d'ici au prochain congrès et valorisent les méthodes non-conventionnelles de mobilisation, activisme et lutte avant de diffuser l'information à travers des outils de la CRUES (boîte de courriel, comité mob, rencontre inter-assos)

Amendement à la principale :

Que l'on amende la principale pour biffer la 2e clause: "Que la CRUES utilise ses ressources et celles de ses membres pour développer des approches d'éducation décoloniales"

*Proposée par AGE CAR*

*Appuyée par AFESH*

*Opposition constatée*

Pour 3  
Contre 10  
Abstention 4  
*Battue à majorité*

Amendement à la principale :

Que l'on ajoute : Que, en cas d'une possible grève d'associations membres pour la Palestine en janvier ou février (avant le congrès de la CRUES), la CRUES donne mandat au comité de mob à suggérer des dates de grèves qui permettraient à un maximum des assos membres de participer par le biais des rencontres inter-assos. après la 3e clause

*Proposée par GUSS*  
*Appuyée par SOGÉÉCOM*  
AU

*Retour sur la principale*

Que l'on ajoute: "Que les assos membres de la CRUES organisent de façon coordonnée ou sporadique des activités dans les lieux étudiants pour partager des discours et du matériel d'éducation populaire en janvier et février."

*Proposée par AFEA*  
*Appuyée par SCPASA*  
AU

*Retour sur la principale amendée six fois*

***La principale est adoptée à l'unanimité***

Que le même type de document partagé de recensement des mobilisations pour la Palestine soient mis en place pour la salarisation des stages.

Que des efforts semblables soient mis par la CRUES et les Assos à remplir et faire évoluer ce document.

Que les instances de la Crues offrent leur support à l'ADEESE dans leur lutte juridique en lien avec la syndicalisation des stagiaires.

*Proposée par AGECAR*

*Appuyée par AFESH*

AU

### **3. Cops off Campus**

Que l'on modifie l'ordre du jour de façon privilégiée pour passer au point 5, 6 et 7 et de continuer l'ordre du jour tel que prévu ensuite

*Proposée par SCPASA*

*Appuyée par SOGÉÉCOM*

AU

### **4. Positionnements politiques**

### **5. Élections partielles**

- Personne responsable de la coordination;
  - Candidatures: --
  - Candidat-e élu-e: --
- Personne responsable des finances;
  - Candidatures: --
  - Candidat-e élu-e: --
- Deux (2) personnes responsables des relations internes;
  - Candidatures: Adam Semergian
  - Candidat-e élu-e: Adam Semergian, à l'unanimité
  - Candidatures: --

- Candidat-e élu-e: --
- Personne responsable de l'information;
  - Candidatures: --
  - Candidat-e élu-e: --
- Personne responsable des communications.
  - Candidatures: --
  - Candidat-e élu-e: --
- Secrétaire du conseil de coordination.
  - Candidatures: –
  - Candidat-e élu-e: –
- Comité mobilisation
  - Candidatures: Belem Ribaux, Taly Bilodeau, Fady Kherrat, Victoire Pognon
  - Candidat.es élu.es: Taly Bilodeau, à l'unanimité, Fady Kherrat, à l'unanimité, Belem Ribaux, à l'unanimité, Victoire Pognon, à l'unanimité
- Comité information
  - Candidatures: Cynthia Courcy
  - Candidat.es élu.es: Cynthia Courcy, à l'unanimité

## **6. États financiers 2023-2024**

Que l'exécutif fasse une présentation de 10 minutes des états financiers

*Proposée par Exécutif*

*Appuyée par SOGÉÉCOM*

AU

Que l'on adopte les états financiers 2023-2024

*Proposée par Exécutif*

*Appuyée par AGE CAR*

AU

## **7. Mise à jour budgétaire 2024-2025**

Que l'exécutif fasse une présentation de mise à jour budgétaire de 10 minutes

*Proposée par Exécutif*

*Appuyée par GUSS*

AU

Que l'on prenne une pause de 20 minutes pour aider avec le rangement

*Proposée par AFEA*

*Appuyée par AFESPED*

AU

Début de la pause à 15h27

retour de pause à 15h53

retour à l'ODJ avant modification

### **3. COPS OFF CAMPUS**

Que l'on tienne une présentation de 5 minutes sur la situation à Concordia et McGill

*Proposée par SCPASA*

*Appuyée par GUSS*

AU

Que la CRUES invite ses associations membres à adopter des positions en solidarité avec les populations étudiantes de Concordia et McGill vivant de la répression policière;

Que la CRUES invite ses associations membres à partager, dans un document partagé créé par le comité ad-hoc, les informations militantes sur la lutte contre la répression policière sur les campus;

*Proposée par AFEA*

*Appuyée par AFESH*

Que l'on crée un comité ad-hoc sur la solidarité avec la campagne Cops off Campus;

Qu'on le mandate de rédiger une position politique contre la répression policière sur les campus qui sera déposée au Conseil de Coordination et débattue au prochain Congrès;

*Proposée par AFESH*

*Appuyée par AFESPED*

AU

*Retour sur la principale*

Que la CRUES invite ses associations membres à adopter des positions en solidarité avec les populations étudiantes de Concordia et McGill vivant de la répression policière;

Que la CRUES invite ses associations membres à partager, dans un document partagé créé par le comité ad-hoc, les informations militantes sur la lutte contre la répression policière sur les campus;

*La principale est adoptée à l'unanimité*

Que l'on modifie l'ordre du jour pour passer au point 9, suivi du point 10

*Proposée par Exécutif*

*Appuyée par SOGÉÉCOM*

AU

## **8. Statuts et règlements**

### **Ajout d'un article 5 : Définitions**

~~(Avis de motion de l'AGECAR mis en dépôt au dernier congrès)~~

~~Considérant les discussions concernant l'aspect central de la régionalité pour l'un des postes de porte-parolat tel qu'adopté lors du dernier congrès;~~

~~Considérant que par régionalité, le congrès voulait particulièrement signifier qu'une des personnes au porte-parolat provienne d'une association hors de Montréal;~~

~~Considérant le flou associé au terme région, où une personne provenant d'une association de Québec pourrait se faire considérer ne pas venir d'une région;~~

~~L'AGECAR propose l'ajout d'un article de définitions à la Charte.~~

~~Chapitre 1 : Description Générale~~

~~Ajout de l'article 5 : Définitions~~

~~Région : territoire excentré de la Région Métropolitaine de Montréal~~

### **Modification à l'article 2 de "Règlement E : praesidium"**

~~(Avis de motion de la SOGEECOM mis en dépôt au dernier congrès)~~

~~Considérant que les fonds monétaires de la CRUES sont issus de la collectivité des étudiant.e.s membres;~~

~~Considérant qu'utiliser ces fonds pour verser un salaire au praesidium constitue un transfert de fonds collectif vers quelques individus;~~

~~Considérant que les moyens financiers limités de la CRUES devraient servir en priorité à financer le travail de terrain et les activités liées à la lutte;~~

~~Considérant que les situations financières individuelles peuvent être un frein à l'implication militante;~~

~~Considérant que l'argent versé au praesidium devrait servir à compenser cette précarité et non à rémunérer un travail militant dont des équivalents sont effectués gratuitement~~

~~Que le deuxième paragraphe du chapitre 10 : praesidium se lisant comme suit : « Le travail de toute personne se trouvant sur le praesidium est compensé à la hauteur de 20\$ par heure de durée de l'assemblée, le montant minimum étant de 60\$. Une heure commencée est une heure payée. Ce montant est indexé à l'indice du prix à consommation (IPC), l'indexation prenant effet un an après l'adoption du présent article. L'indexation est entérinée en comité de coordination, selon la santé financière de la CRUES. L'entérinement ne doit en aucun cas servir à baisser le montant de la rémunération. »~~

~~Soit remplacé par : « L'exécutif se doit de faire son possible pour trouver un praesidium constitué de personnes prêtes à faire ce travail militant gratuitement. Dans l'éventualité où l'exécutif ne réussit pas à trouver ces personnes volontaires, que l'on offre la possibilité aux personnes externes de bénéficier d'une compensation d'un montant fixe laissé à la discrétion du conseil exécutif. »~~

## **~~Avis de motion de l'exécutif~~**

~~(Avis de motion de l'exécutif mis en dépôt au dernier congrès)~~

### **~~Article 13 : Présentation (Section III Les propositions)~~**

~~Que l'on ajoute "et appuyé" à l'article 13 pour qu'il se lise comme ci-dessous :~~

~~«La délégation qui fait une proposition jugée recevable et appuyée dispose d'un temps de présentation facultatif de 1 minute 30 secondes. La présentation sert à éclairer le Congrès sur le contenu de la proposition et n'est pas comptabilisée dans les tours de parole.»~~

### **~~Article 15 : Vote (Section III Les propositions)~~**

Que l'on ajoute "Une délégation peut s'opposer à l'adoption à l'unanimité pour ensuite s'abstenir sur ladite proposition. Dans un tel cas, la présence d'au moins une (1) abstention, même si aucun vote contre n'est comptabilisé, suffit à ce qu'une proposition soit considérée comme "adoptée à majorité" plutôt qu' "adoptée à l'unanimité"." au deuxième paragraphe de l'article 15 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

*~~"L'animation demande s'il y a opposition à l'adoption à l'unanimité de la proposition. Si aucune délégation ne s'oppose, la proposition est adoptée à l'unanimité. S'il y a opposition, le vote est pris, puis l'animation déclare la proposition adoptée ou rejetée selon le résultat du vote. Une délégation peut s'opposer à l'adoption à l'unanimité pour ensuite s'abstenir sur ladite proposition. Dans un tel cas, la présence d'au moins une (1) abstention, même si aucun vote contre n'est comptabilisé, suffit à ce qu'une proposition soit considérée comme "adoptée à majorité" plutôt qu' "adoptée à l'unanimité"."~~*

Que l'on remplace "peut être" par "est sujette à la" au 5ème paragraphe de l'article 15 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

~~"Lors d'un vote sur une proposition ordinaire qui est sujette à la mise en dépôt (art. 23), s'il y a autant de votes pour la proposition que de votes contre ou s'il y a plus d'abstentions que de votes pour et contre combinés, la proposition est automatiquement mise en dépôt. Le vote peut toutefois être repris immédiatement (art. 58)"~~

### **Article 15 : Vote (Section III Les propositions)**

Que l'on ajoute le passage suivant à la fin de l'article 15 : Vote : "à la demande d'une délégation membre.

~~La mise en dépôt automatique d'un amendement se produit seulement si celui-ci est de nature à pouvoir être repris ultérieurement comme proposition principale (art. 23).~~

~~Dans le cas d'un amendement qui ne pourrait pas être repris comme proposition principale, les débats se poursuivent de nouveau à moins qu'une délégation ait demandé une reprise du vote immédiatement après la première ronde de vote (celle qui aurait pu se solder en une mise en dépôt automatique). Il n'est plus possible de demander la reprise alors que les débats ont repris (art. 58)." au 5ème paragraphe de l'article 15 pour qu'il se lise comme ci-dessous:~~

~~Lors d'un vote sur une proposition ordinaire qui est sujette à la peut être mise en dépôt (art. 23), s'il y a autant de votes pour la proposition que de votes contre ou s'il y a plus d'abstentions que de votes pour et contre combinés, la proposition est automatiquement mise en dépôt. Le vote peut toutefois être repris immédiatement (art. 58) à la demande d'une délégation membre.~~

*La mise en dépôt automatique d'un amendement se produit seulement si celui-ci est de nature à pouvoir être repris ultérieurement comme proposition principale (art. 23).*

*Dans le cas d'un amendement qui ne pourrait pas être repris comme proposition principale, les débats se poursuivent de nouveau à moins qu'une délégation ait demandé une reprise du vote immédiatement après la première ronde de vote (celle qui aurait pu se solder en une mise en dépôt automatique). Il n'est plus possible de demander la reprise alors que les débats ont repris (art. 58)."*

#### **Article 22 : Référence (Section V Les propositions dilatoires)**

*Que l'on remplace "Si la composition du comité n'est pas spécifiée, l'adoption d'une proposition de référer à un comité ad hoc spécialement formé est immédiatement suivie d'une élection à ce comité" par "Si la proposition entraîne la création d'un comité ad hoc, elle doit nécessairement inclure la nomination d'au moins une personne en son sein pour être recevable. Il est alors possible d'amender pour ajouter d'autres noms." au 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 22.*

#### **Article 24 : Question préalable (Section V Les propositions dilatoires)**

*Que l'on ajoute "En aucun cas la question préalable ne devrait être utilisée pour brimer les débats. L'animation peut ainsi refuser la question préalable si elle juge que le congrès n'a pas eu l'occasion de faire le tour de la question qui lui a été soumise. Dans un tel cas, une délégation membre peut toujours faire appel de sa décision (art. 53)." comme dernier paragraphe à l'article 24.*

#### **Article 41 : Modification de l'ordre du jour (Section VI Les propositions incidentes)**

*Que l'on remplace "est pas amendable" par "n'est pas amendable" au dernier paragraphe de l'article 41.*

*Que l'on enlève "Elle requiert la majorité des deux tiers (2/3) pour l'adoption." du dernier paragraphe de l'article 41 pour qu'il se lise comme ci-dessous :*

*"Une proposition de modification de l'ordre du jour n'est pas amendable. Chaque délégation membre peut intervenir une fois sur la proposition."*

#### **Article 46 : Pause (Section VII Les propositions privilégiées)**

Que l'on ajoute "qui débute immédiatement après son adoption" au premier paragraphe de l'article 46 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

~~"Une pause est une courte interruption des travaux du Congrès qui débute immédiatement après son adoption. Une proposition de pause doit spécifier la durée."~~

Que l'on ajoute "Ces amendements ne sont pas sujets au débat." au deuxième paragraphe de l'article 46 pour qu'il se lise comme ci-dessous :

~~"La proposition de pause ne peut être débattue, mais peut être amendée pour modifier la durée. Ces amendements ne sont pas sujets au débat."~~

#### **Article 47 : Ajournement (Section VII Les propositions privilégiées)**

Que l'on ajoute "La procédure pour obliger l'interruption des travaux du Congrès à un moment ultérieur prévu est plutôt l'ajournement (art. 47)." comme dernier paragraphe de l'article 46.

#### **Article 53 : (Section VIII Les propositions spéciales)**

~~Que l'on ajoute un nouvel article 53 "Point d'information: Toute délégation peut poser une question de compréhension (ex. nommer un acronyme) ou de clarification en lien avec le déroulement de l'instance et ses procédures. Cette question ou ce point d'information s'adresse uniquement au praesidium. Un point d'information ne concerne pas les raisons, les motifs ou les implications d'une proposition, à moins que celle-ci ait une incidence sur le déroulement de l'instance."~~

#### **Article 54 (précédemment article 53): Appel (Section VIII Les propositions spéciales)**

Que l'on remplace "et l'appel" par "et son alternative soutenue par l'appel" au 3ème paragraphe de l'article 54 (précédemment article 53), pour qu'il se lise comme ci-dessous:

~~*"Le secrétariat note au procès-verbal la décision de l'animation et son alternative soutenue par l'appel."*~~

Que l'on ajoute "En cas de partage égal des voix, la décision est maintenue. Un appel de la décision de l'animation qui est entériné par la majorité du Congrès n'est pas une suspension d'une règle de procédure." comme dernier paragraphe de l'article 54 (précédemment article 53).

#### **Article 59 (précédemment article 58) : Reprise du vote (Section VIII Les propositions spéciales)**

Que l'on ajoute “Dans le cas d'un amendement qui par nature ne peut être repris ultérieurement comme proposition principale, la demande de reprise de vote doit être effectuée avant que reprenne le débat à son sujet (art.15).” comme dernier paragraphe de l'article 59 (précédemment article 58).

#### **Article 63 (précédemment article 62) : reconsidération (Section VIII Les propositions spéciales)**

Que l'on ajoute “ou jusqu'à deux sessions précédent celle-ci” au premier paragraphe de l'article 63 (précédemment article 62), pour qu'il se lise comme si-dessous:

*“La reconsidération ramène devant le Congrès une proposition ordinaire adoptée ou rejetée plus tôt dans la même session ou jusqu'à deux sessions précédent celle-ci”*

Que l'on ajoute “ Si la reconsidération concerne une proposition adoptée ou rejetée durant une même session en cours,” et “Cette limite ne s'applique toutefois pas à une résolution adoptée lors d'une session précédente.” au 3ème paragraphe de l'article 63 (précédemment article 62) pour qu'il se lise comme ci-dessous :

*“La proposition de reconsidération ne peut être amendée. Si la reconsidération concerne une proposition adoptée ou rejetée durant une même session en cours, chaque délégation membre peut intervenir une seule fois sur la proposition. Cette limite ne s'applique toutefois pas à une résolution adoptée lors d'une session précédente.*

*La reconsidération requiert la majorité des deux tiers (2/3) pour l'adoption.”*

#### **Article 70 (précédemment article 69) : Dépôt des avis de motion (Section VIII Les propositions spéciales)**

Que l'on ajoute “Lorsqu'un dépôt séance tenante n'est pas possible, à noter qu'il est toujours possible de déposer un avis de motion par l'entremise d'un courriel envoyé à la liste d'envoi de la CRUES.” au premier paragraphe de l'article 70 (précédemment article 69).

#### **Article 71 (précédemment article 70) : Traitement des avis de motion (Section VIII Les propositions spéciales)**

Que l'on ajoute “ne requiert pas d'appui et ne peut être amendée. Chaque délégation peut intervenir une seule fois sur une telle proposition, ces interventions ayant notamment pour but d'indiquer les éléments suivants au congrès :

~~L'association membre juge-t-elle ou non que l'avis a été suffisamment publicisé pour son traitement durant la session en cours.~~

~~L'association a-t-elle ou non eu l'occasion de se positionner en assemblée générale sur la question soulevée par l'avis de motion.” et “lors d'une session régulière au plus tard un (1) an suivant son dépôt” à l'article 71 (précédemment article 70) pour qu'il se lise comme ci-dessous :~~

~~“La proposition de traiter un avis de motion ne requiert pas d'appui et ne peut être amendée. Chaque délégation peut intervenir une seule fois sur une telle proposition, ces interventions ayant notamment pour but d'indiquer les éléments suivants au congrès :~~

- ~~1. L'association membre juge-t-elle ou non que l'avis a été suffisamment publicisé pour son traitement durant la session en cours.~~
- ~~2. L'association a-t-elle ou non eu l'occasion de se positionner en assemblée générale sur la question soulevée par l'avis de motion. requiert un appui. Elle ne peut être débattue ni amendée.~~

~~Elle requiert toujours la majorité simple pour l'adoption, peu importe le contenu de l'avis de motion.~~

~~Il est impossible de s'abstenir sur l'adoption d'une proposition de traiter un avis de motion. Les abstentions sont des votes contre la proposition.~~

~~L'adoption de la proposition de traiter un avis de motion place devant le Congrès la proposition contenue dans l'avis de motion. Celle-ci peut alors être débattue et amendée.~~

~~Un avis de motion doit être traité lors d'une session régulière au plus tard un (1) an suivant son dépôt au plus tard dans la session régulière qui suit le dépôt. S'il n'est pas traité dans ce délai, il doit être déposé à nouveau pour pouvoir être traité.”~~

## **9. Varia**

Motion soleil à l'AÉCS!

## **10. Procédures de fermeture**

Que l'on constate la fermeture à 16h35

*Proposée par SOGÉÉCOM*

*Appuyée par AGE CAR*

AU

Levée à 16h35.